



MODALITES DE SELECTION 2024 D'HALTEROPHILIE

I. PRINCIPES GENERAUX

Les seuils de présélection sont établis à partir des Championnats du Monde U17 jusqu'aux compétitions internationales de référence Seniors. Les championnats d'Europe U15-U17 réintègrent le champ de la Sélection Nationale pour laquelle le Comité de Sélection FFHM (CS FFHM) sera compétent. Les seuils de présélection pour les autres compétitions internationales de référence restent déclinés par catégorie de poids de corps et d'âge selon une culture de progression par saison ou 2 saisons sportives internationales, culture essentielle dans la construction d'un projet de performance olympique, sans rentrer dans une culture de participation, improductive dans la quête olympique.

En accord avec la politique de lutte antidopage établie par l'ITA (International Testing Agency) et l'IWF, le statut d'un(e) haltérophile « sélectionnable » est d'abord conditionné par le respect de ses obligations de localisation par l'intermédiaire du système ADAMS :

- Au moins 3 mois avant le début de la compétition officielle IWF (U17, U20 & Seniors),
- Pour les haltérophiles inscrit(e)s sur le Groupe Cible AFLD ou IRTP IWF, l'obligation de soumettre ses informations de localisation est permanente.

A défaut, l'haltérophile concerné(e) ne sera pas éligible à la sélection.

(A NOTER : A minima, une adresse d'hébergement, une fenêtre d'1h pour le contrôle antidopage, une adresse et le créneau d'entraînement, doivent être fournies quotidiennement via le compte ADAMS.)

Le processus de sélection en Equipe de France et de la Sélection Nationale « CE U15-U17 » est déterminé par :

- Une période qualificative et/ou une liste de compétitions et tests qualificatifs,
- Un seuil de présélection par catégorie de poids de corps et d'âge,
- Une tolérance de poids de corps définie.

S'agissant des tests réalisés sous le contrôle des Entraîneurs Nationaux en stage national ou en Pôles FFHM, ils doivent être mis en œuvre conformément aux conditions de compétition et respecter à minima les critères suivants : 3 essais à l'arraché, 3 essais à l'épaulé-jeté, pas de sangles. Une pesée le jour même devra être effectuée pour valider la tolérance de poids de corps. Chaque test est soumis au préalable à la validation du DTN (demande au plus tard 15 jours avant ledit test auprès du Directeur de Performance).

La réalisation des présentes modalités de sélection 2024 attribue à l'haltérophile concerné(e) le statut de « pré sélectionné(e) » et sera à ce titre proposé(e) au Comité de Sélection FFHM.

COMPOSITION DU COMITE DE SELECTION FFHM

Equipe de France Séniors

- Membres permanents votants
 - Président de la FFHM
 - Directeur Technique National
 - Directeur de la Performance
 - Entraîneur National Sénior
 - Entraîneur National Sénior
- Membres invités avec avis consultatif
 - Médecin EDF

Equipe de France U20/U23

- Membres permanents votants
 - Président de la FFHM
 - Directeur Technique National
 - Directeur de la Performance
 - Manager collectif Relève Olympique
 - Entraîneur National Relève Olympique
- Membres invités avec avis consultatif
 - Médecin EDF
 - Entraîneur National Relève Olympique

Equipe de France U15/U17

- Membres permanents votants
 - Président de la FFHM
 - Directeur Technique National
 - Directeur de la Performance
 - Manager collectif Relève Olympique
 - Entraîneur National Relève Olympique
- Membres invités avec avis consultatif
 - Médecin EDF
 - Entraîneur National Relève Olympique

Le Comité de Sélection FFHM entérine les sélections « Equipe de France » et la Sélection Nationale « CE U15-U17 », en accord avec les présentes modalités de sélection 2024 et les textes de référence en matière de droits et devoirs des Sportif(ve)s de Haut Niveau de la FFHM (Convention SHN FFHM, Charte du SHN FFHM). Attention, la réalisation des présentes modalités de sélection 2024 ne conditionne pas à elles seules la décision du Comité de Sélection FFHM.

Dans l'optique d'assurer la continuité du projet olympique 2024, le Directeur Technique National se réserve le droit, le cas échéant, de proposer au Comité de Sélection FFHM, un(e) haltérophile qui n'aurait pas souscrit(e) aux présentes modalités de sélection 2024.

L'engagement aux autres compétitions internationales (tournois internationaux sur invitation hors compétitions internationales de référence) relève d'une Sélection Nationale sous l'autorité directe du Directeur Technique National.

La participation aux stages nationaux et compétitions internationales est obligatoire pour les haltérophiles inscrit(e)s en Pôles FFHM, sauf dérogation accordée par le DTN.

Les sélections établies par le Comité de Sélection FFHM ou directement par le DTN, les convocations en stages nationaux, peuvent être remises en cause selon :

- Blessure constatée ou méforme notoire,
- Non-respect de la convention SHN-FFHM, de la charte de l'Equipe de France,
- Manquement au règlement disciplinaire type lié à la lutte contre le dopage de la FFHM ou de l'IWF (dans le cadre d'une procédure engagée ou à titre conservatoire),
- Manquement au règlement disciplinaire de la FFHM (dans le cadre d'une procédure ou à titre conservatoire),
- Manquement à l'obligation de localisation via le système « ADAMS ».

Dans ce cas, le DTN notifiera directement à l'haltérophile concerné(e) l'annulation de sa convocation et/ou sélection de l'action concernée.

En cas de modification de ces modalités de sélection 2024 pour des raisons de force majeure et/ou dans l'intérêt supérieur de la France, elles feront à nouveau l'objet d'une validation par le Comité Directeur FFHM et seront publiées via les réseaux FFHM.

Les modalités de sélection 2024 Séniors ont été validées par le Comité Directeur FFHM le 11/10/2023 à l'unanimité, puis sa version modifiée le 23/10/2023 à la majorité absolue, sous réserve des protocoles sanitaires gouvernementaux en vigueur et de l'autorisation du Ministère en charge des Sports de rejoindre le pays hôte de la compétition visée.

Les modalités U20 et U15/U17 ont été votées en Comité Directeur du 9/12/2023.

II. EQUIPE DE FRANCE SENIORS

L'objectif de l'olympiade est de décrocher au moins une médaille aux JO de Paris 2024. Les autres compétitions internationales concourent à cet objectif. Parallèlement, l'émergence de la génération 2028 sera favorisée.

PRINCIPES DE PRESELECTION AUTOMATIQUE

- Les haltérophiles sélectionné(e)s aux Championnats du Monde Seniors 2023 sont directement présélectionné(e)s pour les compétitions de qualification pour les JO 2024.

COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE

- **Championnats d'Europe Seniors**
Février 2024 Sofia (BUL)
- **Championnats du Monde Seniors**
Novembre 2024 Manama (BRN)

A. CHAMPIONNATS D'EUROPE DU 12 AU 20 FEVRIER 2024

Objectif : décrocher 3 médailles au total olympique, dont 2 d'or

Période de sélection : du 1^{er} septembre 2023 au 26 novembre 2023*

(sous réserve du respect de la date butoir des engagements finaux « final entry » définit par l'EWf)*

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. préambule)
- Calendrier national FFHM
- Calendriers EWF & IWF

Seuils de présélection (proposition au Comité de Sélection FFHM) :

FEMMES	45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 KG	87 kg	+87 kg
	145	165	183	200	206	212	215	217	218	223

HOMMES	55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109 kg	+109 kg
	236	265	290	315	330	345	355	362	370	390

Tolérance de poids de corps

45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 kg	87 kg
46,4	50,5	56,7	60,8	65,9	73,1	78,3	83,4	89,6
55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109 kg
56,7	62,8	69,0	75,2	83,4	91,7	98,9	105,1	112,3

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps réalisent ce critère qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement IWF TCRR 2023), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants au total olympique.

B. CHAMPIONNATS DU MONDE NOVEMBRE 2024 A DETERMINER

Objectif : Aguerir la génération 2028

Période de sélection : du 1^{er} septembre 2023 au 15 septembre 2024* (A CONFIRMER)

(* sous réserve du respect de la date butoir des engagements finaux « final entry » définis par l'IWF)

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. préambule)
- Calendrier national FFHM
- Calendriers EWF & IWF

Seuils de présélection (proposition au Comité de Sélection FFHM) :

FEMMES	45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 KG	87 kg	+87 kg
	145	165	183	200	206	212	215	217	218	223

HOMMES	55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109 kg	+109 kg
	236	265	290	315	330	345	355	362	370	390

Tolérance de poids de corps

45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 kg	87 kg
46,4	50,5	56,7	60,8	65,9	73,1	78,3	83,4	89,6
55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109 kg
56,7	62,8	69,0	75,2	83,4	91,7	98,9	105,1	112,3

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps réalisent ce critère qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement IWF TCRR 2023), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants au total olympique.

III. EQUIPE DE FRANCE U20

L'objectif prioritaire de l'année 2024 pour l'Equipe de France U20 est de décrocher des médailles lors des CE U20/U23 afin de concourir à la réussite des Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 et Brisbane 2032. Les autres compétitions internationales participent à cet objectif.

COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE

- **Championnats du Monde U20**
19 au 27 Septembre 2024 Leon (ESP)
- **Championnats d'Europe U20-U23**
26 octobre au 3 novembre 2024 Raszyn (POL)

A. CHAMPIONNATS DU MONDE U20

Objectif : 1 finaliste

Période de sélection : du 1er septembre 2023 au 4 août 2024

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. préambule)
- Calendrier national FFHM
- Calendriers EWF & IWF

Seuils de présélection (proposition au Comité de Sélection FFHM)

FEMMES	45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 KG	87 kg	+87 kg
	135	153	170	186	192	197	200	202	203	207
HOMMES	55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109 kg	+109 kg
	212	239	261	284	297	311	320	326	333	351

Tolérance de poids de corps

45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 kg	87 kg
46,4	50,5	56,7	60,8	65,9	73,1	78,3	83,4	89,6
55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109 kg
56,7	62,8	69,0	75,2	83,4	91,7	98,9	105,1	112,3

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps réalisent ce critère qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement IWF TCRR 2023), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants au total olympique.

B. CHAMPIONNATS D'EUROPE U20/U23

Objectif : décrocher 3 médailles dont 1 au total olympique

Période de sélection : du 1^{er} septembre 2023 au 8 septembre 2024

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. Préambule)
- Calendrier national FFHM
- Calendriers EWF & IWF

Seuils de présélection (proposition au Comité de Sélection FFHM) :

U20 1	45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 KG	87 kg	+87 kg
	125	142	157	172	177	182	185	187	187	192
U20 2	45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 KG	87 kg	+87 kg
	131	149	165	180	185	191	194	195	196	201
U20 3	45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 KG	87 kg	+87 kg
	135	153	170	186	192	197	200	202	203	207

U23 1 &2	45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 KG	87 kg	+87 kg
	139	158	176	192	198	204	206	208	209	214
U23 3	45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 KG	87 kg	+87 kg
	142	162	179	196	202	208	211	213	214	219

U20 1	55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109 kg	+109 kg
	196	220	241	261	274	286	295	300	307	324
U20 2	55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109 kg	+109 kg
	205	231	252	274	287	300	309	315	322	339
U20 3	55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109 kg	+109 kg
	212	239	261	284	297	311	320	326	333	351

U23 1 & 2	55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109 kg	+109 kg
	219	246	270	293	307	321	330	337	344	363
U23 3	55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109 kg	+109 kg
	224	252	276	299	314	328	337	344	352	371

Tolérance de poids de corps

La prise en compte de la réalisation des seuils de présélection est conditionnée, d'une part au respect de la tolérance de poids de corps par catégorie (cf. tableau ci-dessous), et d'autre part à l'obligation d'avoir concouru au moins une fois dans la catégorie de poids de corps visée pour la sélection au cours de la saison sportive en cours, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 (cf. listing national FFHM).

45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 kg	87 kg
46,4	50,5	56,7	60,8	65,9	73,1	78,3	83,4	89,6
55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109 kg
56,7	62,8	69,0	75,2	83,4	91,7	98,9	105,1	112,3

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps réalisent ce critère qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement IWF TCRR 2023), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants au total olympique.

IV. EQUIPE DE FRANCE U17 – SELECTION NATIONALE U15/U17

L'objectif prioritaire de l'année 2024 pour la Sélection Nationale U15/U17 est de décrocher des médailles lors des CE U15/U17 afin de concourir à la réussite des Jeux Olympiques de Brisbane 2032. Les autres compétitions internationales participent à cet objectif.

COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE

- **Championnats du Monde U17**
22 au 26 Mai 2024 Lima (PER)
- **Championnats d'Europe U15-U17**
15 au 22 Juin 2024 Thessaloniki (GRE)

A. CHAMPIONNATS DU MONDE U17

Objectif : 1 finaliste

Période de sélection : du 1^{er} septembre 2023 au 7 avril 2024

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. préambule)
- Calendrier national FFHM
- Calendriers EWF & IWF

Seuils de présélection (proposition au Comité de Sélection FFHM) :

U17	45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 kg	+81 kg
	119	135	150	164	169	174	176	178	179

U17	55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	+102 kg
	186	209	229	249	261	273	280	286	292

Tolérance de poids de corps

La prise en compte de la réalisation des seuils de présélection est conditionnée, d'une part au respect de la tolérance de poids de corps par catégorie (cf. tableau ci-dessous), et d'autre part à l'obligation d'avoir concouru au moins une fois dans la catégorie de poids de corps visée pour la sélection au cours de la saison sportive en cours, soit du 1^{er} septembre 2023 au 7 avril 2024 (cf. listing national FFHM).

40 kg	45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 kg
40,8	45,9	50,0	56,1	60,2	65,3	72,4	77,5	82,6

49 kg	55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg
50,0	56,1	62,2	68,3	74,5	82,6	90,8	97,9	104,0

Si plus d'haltérophiles dans une même catégorie de poids de corps réalisent ce critère qu'il n'y a de places disponibles (cf. règlement IWF TCRR 2023), le Comité de Sélection FFHM retiendra prioritairement les haltérophiles les plus performants au total olympique.

B. CHAMPIONNATS D'EUROPE U15/U17

Objectif : décrocher 2 médailles au total, et 3 finalistes

Période de sélection : du 1^{er} septembre 2023 au 5 mai 2024

Epreuves sélectives durant cette période :

- Tests sous le contrôle des entraîneurs nationaux lors des regroupements nationaux ou en Pôles FFHM (cf. préambule)
- Calendrier national FFHM
- Calendriers EWF & IWF

La Sélection Nationale U15/U17 sera établie par le Comité de Sélection FFHM sur la base des critères suivants et en accord avec le règlement IWF TCRR 2023 :

- Niveau de performance
- Progression
- Engagement
- Profilage FFHM